



## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le jeudi cinq octobre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de MONTDIDIER s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de **Madame Isabelle CARPENTIER**, Maire, à la suite de la convocation, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Date de convocation : 28/09/2017

Etaient présents les Membres inscrits au tableau.

Conseillers présents : 21

Absents excusés ayant donné un pouvoir écrit de voter en leur nom : 5

Bertrand Garret pouvoir à Jean Heintz, Ghislaine Wellemcam pouvoir à Gislaine Rodrigues, Rémi Arnaud pouvoir à Dominique Carpentier, Jacques Marusinski pouvoir à Jean-Claude Sénéchal, Christophe Triplet pouvoir à Jacqueline Ricquer.

Absents : 3

Antoine Pellieux, Céline Marcé, Odile Durot.

Séance ouverte à 19 h 00.

Madame le Maire : demande d'observer une minute de silence pour rendre hommage à Monsieur Francis CANICIO, Adjoint au Maire puis Conseiller municipal, de 2001 à 2014.

### **1) Désignation du secrétaire de séance**

Valentin Féraux, candidat, est nommé à l'unanimité.

### **2) Procès-verbaux des conseils municipaux des 13/06 et 24/07/2017**

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

### **3) Vente de l'immeuble rue Bosquillon**

Vu l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales, en vertu duquel « toute cession d'immeuble ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, le Conseil municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat » ;

Vu l'article L3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les dispositions du livre III, du titre VI du code civil relatif à la vente ;

Vu l'avis du service des domaines en date du 18 mars 2015 ;

Considérant le bien immobilier sis 10, rue Bosquillon à Montdidier propriété de la commune de Montdidier ;

Considérant que toute cession d'un bien immobilier d'une commune de plus de 2500 habitants doit être précédée de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat ;

19 h 08 : Arrivée de M. Hertout.

Considérant que l'avis du service des domaines estime la valeur vénale dudit bien à 108 000€ (appartement du rez-de-chaussée : 26 000€ et 82 000€ pour l'appartement au 1<sup>er</sup>) à plus ou moins 10% ;

De nombreuses visites du bien ont été réalisées. Cependant, compte tenu de l'ampleur des travaux de réhabilitation à effectuer, les propositions sont peu nombreuses.

Malgré tout une offre a été formulée à 60 000€.

En considérant que cette proposition peut être recevable en état.

**Catherine QUIGNON :**

**Madame le Maire, de mémoire, ce bien était loué avant. Les locataires sont partis ? Si oui, il y a combien de temps ?**

**Madame le Maire :**

Les locataires sont partis il y a presque 2 ans.

**Catherine QUIGNON :**

**Quel était le montant du loyer à l'époque ?**

**Madame le Maire :**

C'est une bonne question.

**Catherine QUIGNON :**

Il me semble que là, la valeur de la vente correspond à peu près à 9 années de loyers perçus, qui auraient pu être encaissés. Nous avons beaucoup de gens qui demandent des logements, c'est un peu dommage de le brader. C'est vrai qu'il n'est pas en bon état, moi ce qui m'inquiète dans tout ça, c'est que l'estimation des domaines est à 108 000 euros. Ce sont des gens avertis et des gens aguerris qui disent 108 000 euros et nous descendons à 60 000 euros. Soit ça veut dire que c'est l'effondrement du marché immobilier de Montdidier, soit ça veut dire que l'estimation n'a pas été bonne et que vous auriez peut-être dû redemander une estimation des domaines.

**Dominique CARPENTIER :**

Nous avons refait une demande d'estimation qui était la même.

**Catherine QUIGNON :**

Qui a été la même, donc pour eux c'est la valeur...

**Dominique CARPENTIER :**

Excusez-moi Madame Quignon mais j'étais là ce jour-là, ils ne sont même pas rentrés dans le petit studio.

**Catherine QUIGNON :**

Oui mais c'est parce qu'ils considèrent que les surfaces, les mètres carrés etc... après, une opération de réhabilitation peut permettre de dégager un profil qui est différent. Moi je m'interroge vraiment sur cette stratégie. Parce que nous avons des demandes de logement, là c'est 60 000 euros. Est-ce que ça vient en atténuation avec autre chose ?

**Dominique CARPENTIER :**

Madame Quignon, juste une petite observation, une réfection d'un logement aux Logécos, refait par des artisans de Montdidier, c'est entre 25 000 et 27 000 euros. Ce n'est pas pour refaire la maison rue Bosquillon. La maison rue Bosquillon, je pense que nous sommes entre 35 000 et 45 000 euros pour la remettre en état.

**Catherine QUIGNON :**

35 000, 45 000 euros ça fait combien d'années de loyer, Selon le loyer que nous percevons, vous voyez, moi, je ne raisonne pas du tout comme vous. Nous avons, à un moment donné, dans cette municipalité, un patrimoine et là, nous sommes en train de brader tous les bijoux de famille. C'est une stratégie que je ne partage pas forcément donc moi, sur le principe, je voterai contre.

**Dominique CARPENTIER :**

Madame Quignon, je pense que nous ne bradons pas le patrimoine parce que nous rachetons des nouveaux patrimoines et en meilleur état.

**Catherine QUIGNON :**

Non mais racheter, c'est enrichir une partie de son patrimoine et le patrimoine que vous achetez, pour moi, n'est pas du patrimoine que vous louez à des locataires, donc à des gens de Montdidier qui seront en quête de logements. Le patrimoine que vous achetez, je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, le patrimoine que vous achetez est à destination de l'usage de la mairie ou d'autres collectivités. A chaque fois que nous vendons, nous vendons du patrimoine qui, normalement, était à l'usage de locataires ou d'habitants, de la population, des gens qui vous ont élus et qui sont en quête de logements. Je trouve dommage par rapport au prix, vous m'auriez dit : nous vendons 100 000 euros bon voilà ! Le vendre à 60 000 euros, je trouve que c'est peu cher, c'est bradé.

**Dominique CARPENTIER :**

Sur 2 ans, c'est la meilleure proposition, nous en avons eu une à 45 000 euros que nous avons refusée ainsi qu'une de 55 000 euros.

**Catherine QUIGNON :**

Oui mais nous aurions peut-être eu des locataires. Comme nous mettons en vente...

**Dominique CARPENTIER :**

Madame Quignon, moi je ne louerai jamais un logement dans l'état où il se trouve actuellement, c'est une question de décence pour l'être humain. Nous ne pouvons pas investir 45 000 euros pour un logement comme celui-ci et le logement en bas, le petit studio sera humide à vie, il est considéré comme un sous-sol. C'est impossible de le louer et d'avoir un logement correct et sain. Demain, vous mettez une mère avec un enfant ou un père avec son enfant, il ne sera jamais sain cet appartement. C'est un choix, bien sûr que c'est un choix de notre groupe mais je trouve ça....

**Catherine QUIGNON :**

Moi je suis convaincue que nous aurions pu le réhabiliter donc c'est un choix différent.

**Dominique CARPENTIER :**

C'est un choix différent.

**Catherine QUIGNON :**

Donc nous votons contre la vente à prix bradé de cette maison.

**Madame le Maire :**

Nous estimons que ce n'est pas à prix bradé.

**Catherine QUIGNON :**

Ah mais c'est votre choix, nous passons au vote.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité,

- décide de céder la propriété immobilière sise 10, rue Bosquillon moyennant la somme de 60 000€,
- autorise le maire à signer tout acte administratif ou notarié, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

26 votants

20 pour

6 contre (Mme Ricquer, M. Triplet, Mme Soisson, Mme Quignon, M. Hertout, Mme Canicio-Hébert)

#### **4) Acquisition d'un bâtiment rue sur la zone industrielle (SICAE)**

Afin de faciliter le travail des services techniques de notre commune, une réflexion a été menée afin de trouver un nouveau site pouvant accueillir les locaux du Centre Technique Municipal.

En effet, la localisation actuelle présente des bâtiments devenus exigus et souvent non adaptés pour une gestion optimale.

Après de nombreuses recherches, une parcelle située sur la zone industrielle pourrait convenir à cet usage. Cette dernière cadastrée Z61, 63 et 65, d'une surface de 3460m<sup>2</sup>, contient un bâtiment de 720 m<sup>2</sup> (ancienne SICAE).

L'estimation proposée par le service des domaines est de 246 000€.

Des négociations avec les actuels propriétaires ont amené à une proposition d'offre de vente à 180 000€.

Pour permettre à notre commune d'envisager un développement de son service technique et lui permettre d'évoluer dans de bonnes conditions, il est important de faire l'acquisition de ce bien.

**Patricia SOISSON :**

**Pourrait-on avoir la surface actuelle des services techniques s'il vous plait ?**

**Madame le Maire :**

**Nous n'avons pas la surface actuelle des bâtiments, je ne saurais pas vous répondre. Si vous voulez, nous pourrions vous donner les informations.**

**Patricia SOISSON :**

**Je pense que 720 mètres carrés, ça ne suffira pas.**

**Madame le Maire :**

**Nous sommes d'accord, donc effectivement sur la projection, le bâtiment actuel ne suffira pas pour la totalité, donc la prévision est de construire une autre partie de 300 mètres carrés qui viendrait s'ajouter à celle existante.**

**Patricia SOISSON :**

**De ?**

**Madame le Maire :**

**De 300 mètres carrés.**

**Patricia SOISSON :**

**Et nous avons compris aussi qu'au niveau de la communauté de communes du grand Roye, ils étaient intéressés par ce bâtiment à une période. Qu'est-ce qu'il en est ? Parce qu'ils manquent de locaux aussi.**

**Madame le Maire :**

**Oui sauf que nous avons aussi besoin des locaux à un moment donné au niveau de la ville, par rapport aux locaux actuels où sont les services techniques.**

**Catherine QUIGNON :**

**Madame le Maire, les locaux qui ont été achetés l'année dernière qui devaient accueillir la Région etc... Est-ce que la Région est venue s'y installer et est-ce que la commune perçoit un loyer pour amortir le montant de l'emprunt ?**

**Madame le Maire :**

**Il n'y a pas eu d'emprunt et normalement les locaux devraient être loués très prochainement, dans les mois qui viennent.**

**Catherine QUIGNON :**

**Tous les locaux ? Quel est le montant du loyer ?**

**Madame le Maire :**

**Aujourd'hui, le montant du loyer n'est pas fixé ; nous devons voir avec le nombre de locataires puisque là, c'est une mutualisation des locaux avec différents services.**

Catherine QUIGNON :  
Quels sont les locataires potentiels ?

Madame le Maire :  
Ils sont un certain nombre aujourd'hui, je ne vais pas les énumérer puisque les choses ne sont pas réalisées.

Catherine QUIGNON :  
L'année dernière, lorsque vous nous avez proposé cette acquisition, nous avons validé. La Région devait venir, il y avait peut-être une étude avec les services de la Préfecture etc... Est-ce que c'est toujours d'actualité ou pas ?

Madame le Maire :  
C'est toujours d'actualité, les services de la Région ont reporté. Au jour d'aujourd'hui, la décision officielle n'est pas prise, Montdidier est toujours dans les prévisions mais la décision n'est pas passée en commission pour le moment, donc nous voyons avec d'autres services et d'autres possibilités, d'accueillir par la suite les services de la Région différemment.

Catherine QUIGNON :  
Ce qui nous gêne, nous, dans la démarche, vous vendez les bijoux de famille, vous achetez du patrimoine qui pour le moment ne génère pas de recettes. S'il en génère dans un an, nous dirons c'était la bonne nouvelle, s'il n'en génère pas, ça vous fera donc une charge supplémentaire pour la ville de Montdidier et pour ses habitants. La proposition d'achat de la SICAE, pourquoi pas ? Sauf que moi, j'aurais eu une vision beaucoup plus politique me semble-t-il. J'aurais voulu inscrire dans le marbre le siège social de la Communauté de Communes de Montdidier-Roye et donc du coup, si la Communauté de Communes était prête à y aller, je l'aurais laissée faire. Parce que vous étiez sur des locaux, ils s'installaient, ils se développaient etc... Il ne faudrait pas, parce qu'il n'y a pas de locaux et que les élus vous n'êtes pas majoritaires, la ville de Montdidier n'est pas majoritaire au sein de la Communauté de Communes, elle fait partie d'un ensemble. Il ne faudrait pas que des élus, après, décident de ne pas investir beaucoup pour mettre un siège social ici alors qu'ailleurs, ça leur reviendrait à moindre coût et c'est ça qui me gêne. Dans votre explication, moi, je ne vois pas l'effet tiroir. Si vous m'aviez répondu : Madame Quignon, nous ne sommes pas sûrs que la Région, admettons, nous ne sommes pas sûrs que l'Etat, admettons, mais du coup nous avons un accord tacite avec la Communauté de Communes dont le siège social est là, nous n'avons pas ça. Actuellement ce qu'il se passe, nous achetons et nous n'avons pas de recettes potentielles, nous ne créons pas de nouvelles activités et nous n'en rentrons pas une qui pourrait être différente. C'est vrai que pour les services techniques, ça peut être un emplacement intéressant mais il n'y a pas que celui-là. Là, vous comptez le prix de la vente, il va falloir le prix de la construction etc... nous sommes d'accord ? Or là, avec tout ce qui s'annonce devant nous, de décisions qu'il va peut-être falloir prendre, sur la piscine, sur ceci, sur cela, avec tout ce qui s'annonce, attention ! Parce que là, nous sommes en train de taper dans le capital, nous sommes en train de taper dans les réserves et à un moment, nous ne pourrons plus le faire. Le discours ambiant n'est pas à l'enthousiasme, ce n'est pas tout va bien, l'économie est repartie, nous allons aider les collectivités. Ce n'est pas ce discours-là du tout. Nous vous avons alerté au Débat d'Orientation Budgétaire. Ce que nous avons un peu tiré comme sonnette d'alarme semble s'annoncer, je l'espère pas complètement, ce qui permettra d'avoir un peu de soupape, mais ne partez pas sur des dépenses inconsidérées. Parce qu'à chaque fois que vous dépensez 1 euro en investissement, moi j'aimerais avoir en face combien ça va nous coûter en fonctionnement. Combien va nous coûter l'acquisition du bâtiment qui doit accueillir la Région ? Est-ce que la totalité des loyers va couvrir une partie du remboursement du bâtiment qui a été acheté et son fonctionnement, ou pas ? Les anciens locaux du Courrier Picard, il y a une association qui est dedans. Est-ce qu'elle paye un loyer, est-ce qu'elle paye l'eau etc... ?

Madame le Maire :  
Oui bien sûr, elle paye un loyer plus important que ce qui était prévu au départ.

Catherine QUIGNON :  
D'accord, alors là nous n'allons pas considérer que c'est une charge. Je ne vous demande pas forcément de gagner de l'argent, mais que nous ayons quand même dans les projections, chaque fois que vous dépensez, que nous sachions ce qui vient en face.

Madame le Maire :

Vous le saurez en temps voulu, aujourd'hui je ne peux pas avancer quelque chose qui n'est pas concrétisé.

Catherine QUIGNON :

Mais du coup, il ne faut peut-être pas acheter trop vite, c'est ça que je veux vous dire, il ne faut peut-être pas acheter trop vite.

Madame le Maire :

Oui mais bon en même temps nous achetons lorsqu'il y a une opportunité. Vous savez que dans ce genre de choses, les opportunités ne sont pas forcément...

Catherine QUIGNON :

Des opportunités, vous pouvez en avoir d'autres.

Madame le Maire :

Oui enfin le problème, c'est que nous sommes sur des bâtiments qui sont en très bon état, où il n'y a rien à faire dedans, il n'y en a pas à tous les coins de rue dans la ville de Montdidier.

Catherine QUIGNON :

Il n'y a pas rien à faire puisqu'il faut aller construire.

Madame le Maire :

Oui mais nous parlons sur le bâtiment du Pôle Emploi, c'est un bâtiment où il n'y a rien à faire.

Catherine QUIGNON :

Non mais le bâtiment du Pôle Emploi, moi je vous dis que si en face, vous nous mettez des recettes.

Madame le Maire :

Nous allons mettre des recettes.

Catherine QUIGNON :

Si ça prend un an, le temps que ça se négocie, ce n'est pas grave puisque c'est une activité, ce n'est pas gênant, nous pouvons supporter un an. Moi j'aime bien avoir les chiffres en face de moi, vous savez bien, c'est mon « dada ».

Madame le Maire :

Nous vous donnerons les chiffres.

Catherine QUIGNON :

C'est même étonnant que Christophe n'ait rien dit.

Christophe HERTOUT :

J'ai laissé faire Catherine parce qu'il n'y avait pas grand-chose à rajouter.

Catherine QUIGNON :

Je voulais juste revenir sur la piscine, est ce que vous avez plus d'éléments ?

Madame le Maire :

Nous travaillons sur le sujet au quotidien.

Catherine QUIGNON :

Mais encore ?

Madame le Maire :

Mais encore il y a des éventualités qui sont proposées, nous sommes bien d'accord à un moment donné que vous êtes aussi à la Communauté de Communes, donc vous êtes au courant de ce comité qui a été fait spécifiquement pour la piscine afin de travailler sur le sujet. Pourra effectivement si la compétence sera prise sur la Communauté de Communes avec les 2 piscines ou pas. Quels seront les alternatives ? Ce que la commune de Montdidier a comme possibilités.

Qu'est-ce que nous pourrions articuler autour de ça ? Nous sommes encore allés visiter hier la piscine avec Rodolphe Bral, le Directeur de la régie et le nouveau chauffagiste de la régie au niveau technique, c'est-à-dire que nous regardons que la gestion de la commune soit ou de la Communauté de Communes. Comment pouvons-nous aujourd'hui considérer la piscine ? La conserver, de quelle manière ? Quelles sont les économies que nous pourrions faire au niveau du fonctionnement ? Quels seront les futurs investissements que nous devrions faire ? Que ce soit la commune ou la Communauté de Communes. De quelle manière nous pourrions envisager les choses ? Nous allons dire qu'au niveau de la Communauté de Communes, tous les élus qui ont fait partie de cette commission sont tous à l'unanimité et je dis bien, à l'unanimité, d'accord sur le fait que les 2 piscines, celle de Montdidier et celle de Roye ont toutes leurs utilités intercommunautaires. Après il faut effectivement travailler pour que cette piscine coûte le moins cher possible. Qu'est-ce que nous arriverons à articuler autour de ça ? Nous travaillons dessus, il y a des choses qui sont faites. Il faut à la fois articuler le côté administratif, après tout le côté fonctionnement et réfléchir aux futurs investissements s'il y en a et quelles seront les décisions que nous pourrions prendre par rapport à ça.

Catherine QUIGNON :

Tout ça, ça me parle et ça renvoie aussi au diaporama qu'avait présenté Madame Rigoulet, où le schéma était quand même très contraint sans nouveaux investissements hormis de mémoire la maison des jeunes, point.

Madame le Maire :

Oui, oui mais...

Catherine QUIGNON :

Donc là, nous sommes sur un nouvel investissement qui n'était pas dans votre projection, est-ce que je me trompe Madame le Maire ? Il n'était pas dans la projection. Tout ça mit bout à bout, je dis attention.

Jeannine RIGOULET :

Oui oui.

Madame le Maire :

Oui, oui, nous sommes sur les chiffres très régulièrement et nous faisons aussi très attention à ce que nous allons pouvoir mettre en place.

Patricia SOISSON :

Est-ce que vous pourriez nous mettre au courant de la décision qui a été prise dans le comité restreint au niveau des piscines ? Nous dire la conclusion et si nous étions dans la légalité ou pas.

Madame le Maire :

Aujourd'hui nous n'avons pas encore le résultat, Monsieur Durante travaille sur le sujet.

Tony LHEUREUX :

Il y a une proposition qui a été faite.

Madame le Maire :

Il y a une hypothèse qui a été proposée effectivement, qu'il y ait une contribution de la Communauté de Communes à donner une partie du fonctionnement à la fois à la commune de Montdidier et de l'autre côté à la commune de Roye, c'est une éventualité qui peut être envisagée.

Patricia SOISSON :

Tout en sachant que chaque piscine sera rattachée à sa ville c'est ça ?

Madame le Maire :

C'est ça, c'est une des possibilités.

Catherine QUIGNON :

Ça me rappelle le plan Y et c'est très bien, mais du coup ça veut dire qu'il y a quand même un reste à charge. Ce qui conforte l'idée qu'il faut être prudent.

Madame le Maire :  
Bien évidemment.

Catherine QUIGNON :  
Madame Rigoulet, vous savez qu'il y a des restes à charge potentiels de prévus ou pas encore ?

Jeannine RIGOULET :  
Sur la piscine ?

Catherine QUIGNON :  
60-40 c'est quoi ?

Jeannine RIGOULET :  
40 oui, reste à charge sur la piscine de Montdidier, mais ce sont des hypothèses. Les frais de fonctionnement en l'état, nous parlons de 500 000 euros de charges et de déficit. Nous ne comptons pas la rationalisation des effectifs, nous ne comptons pas une éventuelle mutualisation du technicien de la chaufferie de la régie électrique, nous ne comptons pas la nécessaire gestion de nettoyage, gestion et management qu'il y a à faire sur la piscine et tout ça, peut faire que le reste à charge serait vraiment... Nous n'allons pas dire proche de zéro c'est faux. Le problème, il n'est pas tant sur le fonctionnement où nous voyons que nous pouvons réduire les coûts mais plus sur l'investissement parce qu'il y aura des travaux à faire de toute façon sur la piscine.

Christophe HERTOUT :  
Je me réjouis de voir que vous êtes un peu plus optimiste sur la piscine que vous ne l'étiez il y a quelques jours ou quelques semaines. Moi, je confirme le discours de Catherine et je suis tout à fait dans sa lignée, dans le sens où cela me paraît inquiétant, oui ça m'inquiète. Un nouvel investissement accompagné de charges alors que nous ne savons pas du tout à l'avenir, quelles vont être les recettes de la commune. Nous savons, nous l'avons traité ensemble, nous savons très bien, ça a été même rappelé en intercommunalité que les recettes des communes vont diminuer et de manière probablement drastique et puis par ailleurs nous ne savons pas tout à fait même si vous pensez peut-être qu'un jour nous récupérerons la piscine. Réduire le reste à charge à quasiment rien du tout, nous sommes quand même dans un flou, quasiment rien du tout plus l'investissement et l'investissement qu'il faudra porter au fil des années, au fil de l'eau, je me souviens pour le logiciel que nous utilisons. C'est une problématique et c'est un sujet d'inquiétude parce que se lancer dans un nouvel investissement, sans savoir dans l'avenir ce que nous allons devoir porter comme charges, et ce que nous aurons comme garantie de recettes en face, c'est vraiment inquiétant et je préfère être à ma place ce soir, qu'à la vôtre Madame Rigoulet.

Madame le Maire :  
Mais sachez que nous travaillons au quotidien avec les chiffres et nous savons très bien que les paramètres d'aujourd'hui ne seront pas forcément les paramètres de demain, nous l'avons à l'idée régulièrement. Nous ne travaillons pas que dans le temps présent, nous travaillons aussi sur des projections d'avenir et puis nous adapterons aussi au fur et à mesure.

Christophe HERTOUT :  
Je vous invite à interroger le député de la circonscription sur le budget de l'Etat 2018.

Catherine QUIGNON :  
Et adapter, c'est bien la problématique, parce que lorsque vous dites : nous allons adapter, nous allons adapter comment, si nous avons beaucoup de charges ? Quelle est la solution ? Vous avez déjà eu recours à l'augmentation d'impôt, première solution. Vous allez recommencer ?

Madame le Maire :  
Non.

Catherine QUIGNON :  
Nous sommes d'accord, après quels sont les projets qui peuvent amener des recettes supplémentaires, sur lesquels vous travaillez et dont nous savons qu'il y aura des recettes dans 2 ou 3 ans ?



**Madame le Maire :**

Nous vous les amènerons au fur et à mesure lorsque nous le saurons réellement.

**Catherine QUIGNON :**

Madame le Maire, travaillez comme ça, je dépense, combien je gagne dans 1 an, dans 2 ans, dans 3 ans. Nous n'avons pas besoin d'un gain immédiat mais projetez-vous.

**Madame le Maire :**

Mais nous travaillons comme ça Madame Quignon.

**Catherine QUIGNON :**

Bah non, nous n'avons pas de réponse.

**Madame le Maire :**

Je ne vous donnerais, pas de réponse tant que les choses ne seront pas réellement faites. Nous ne pouvons avancer des choses tant qu'elles ne sont pas réalisées.

**Catherine QUIGNON :**

Alors si, nous pouvons dire : le projet de location peut éventuellement ramener tant. Nous ne vous ferons jamais grief qu'un projet « capote » parce que ça voudra dire que vous y aurez mis toute votre énergie pour essayer de le porter. Après, quelquefois il y a des aléas qui font que... Quelquefois vous avez pu vous faire avoir, on vous a promis que, et finalement non. C'est le jeu de la politique, c'est comme ça. Ça, je ne vous en ferai jamais grief parce que ça montre pour moi que dans votre analyse, vous avez réfléchi et vous êtes partie d'une hypothèse. Là, lorsque nous écoutons à chaque fois ce qui est présenté, nous ne voyons pas comment c'est décortiqué. Nous ne voyons pas l'analyse avec hypothèse A, hypothèse B, hypothèse C. Moi je ne vous ferai jamais ce procès-là si jamais vous me dites demain : la Région finalement, on m'avait dit que... mais je ne les ai pas, sauf que qu'est-ce que j'ai de prévu en plan B ?

**Madame le Maire :**

Vous aurez des éléments très prochainement.

**Catherine QUIGNON :**

Et bien écoutez j'attends les informations.

**Madame le Maire :**

Non mais je sais bien, je vous comprends. Nous sommes sur le sujet, les locaux seront loués assez prochainement et il y aura des recettes.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité,

- décide d'acquérir cet immeuble au prix énoncé ci-dessus,
- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette vente,
- accepte de régler le prix de vente et les frais s'y afférant au moyen des crédits qui seront inscrits au budget principal.

26 votants

17 pour

9 abstentions (Mme Ricquer, M. Triplet, Mme Soisson, Mme Quignon, M. Hertout, Mme Canicio-Hébert, Mme Rodrigues, Mme Barbier, Mme Rigoulet)

## **5) Décision modificative n°2 - Budget principal**

**Patricia SOISSON :**

Le logement rue Bosquillon est déjà signé non ?

**Jeannine RIGOULET :**

Non.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide l'ouverture des crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Investissement</b>				
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	120 000.00 €
<b>Total R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>120 000.00 €</b>
D-2031-20 : Voirie	37 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€
<b>TOTAL D20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>37 000.00€</b>	<b>0.00€</b>	<b>0.00€</b>	<b>0.00€</b>
D-21318 : Autres bâtiments publics	0.00 €	180 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2132-820 : Immeubles de rapport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60 000.00 €
<b>Total 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>180 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>60 000.00 €</b>
D-2313-20 : Voirie	0.00€	20 000.00€	0.00€	0.00€
D-2313-30 : Sécurité espaces publics	0.00€	17 000.00€	0.00€	0.00€
<b>TOTAL D23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00€</b>	<b>37 000.00€</b>	<b>0.00€</b>	<b>0.00€</b>
<b>Total Investissement</b>	<b>37 000.00 €</b>	<b>217 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>180 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>180 000.00 €</b>		<b>180 000.00 €</b>

#### **6) Décision modificative n°2- Budget assainissement**

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide l'ouverture des crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Fonctionnement</b>				
D-6068 : Autres matières et fournitures	6 813.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>6 813.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-023-912 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	6 813.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 813.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>6 813.00 €</b>	<b>6 813.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Investissement</b>				
R-021-912 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 813.00 €
<b>Total R 021 : Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 813.00 €</b>
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	6 813.00 €	0.00 €
<b>Total R 16 : Emprunts et dettes</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 813.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

assimilées				
<b>Total Investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 813.00 €</b>	<b>6 813.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

### 7) Décision modificative n°1 : Budget zone industrielle

**Catherine QUIGNON :**  
Ça correspond à quoi ?

**Sarah MASSET :**

Régularisation d'écritures comptables, cette délibération-là est déjà passée une fois en décision modificative et il y a eu des soucis avec la trésorerie donc j'ai dû la reprendre, ce sont deux fois 74 euros.

**Catherine QUIGNON :**  
Oui, oui nous ne dirons rien, comprendront que ceux qui le voudront.

**Madame le Maire :**  
Merci Madame Quignon.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide l'ouverture des crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Fonctionnement</b>				
D-002-01 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	74.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total D 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>0.00 €</b>	<b>74.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-60632 : Fournitures de petit équipement	148.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>148.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	74.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>74.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>148.00 €</b>	<b>148.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Investissement</b>				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	74.00 €
<b>Total R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>74.00 €</b>
R-1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	0.00 €	74.00 €	0.00 €
<b>Total R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>74.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>74.00 €</b>	<b>74.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Annule et remplace la délibération n°420 du 13 juin 2017.

## **8) Rapport Chambre Régionale des Comptes – Présentation du rapport mentionnant les actions entreprises**

L'article L243-9 du code des juridictions financières qui dispose que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ».

Le rapport d'observations définitives ayant été présenté à l'assemblée délibérante le 6 octobre 2016, il nous appartient donc de présenter devant cette même assemblée avant le 6 octobre 2017, un rapport mentionnant les actions que nous avons entreprises à la suite des observations de la chambre.

Mme Le Maire,

fait lecture du rapport mentionnant les actions que nous avons entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes.

Après en avoir débattu, le Conseil,

prend acte du rapport qui sera transmis à Monsieur Le Président de la Chambre Régionale des Comptes Nord – Pas-de-Calais, Picardie.

## **9) Subventions exceptionnelles aux associations**

**Tony LHEUREUX :**

Pour les subventions exceptionnelles, je préfère vous le dire tout de suite, il y a juste une copie qui vous a été remise, ce sont les propositions. Nous avons eu 5 propositions, il y en a 4 qui ont été acceptées en commission de finances et une refusée. Nous votons comment ?

**Christophe HERTOUT :**

Laquelle a été refusée Tony ?

**Tony LHEUREUX :**

Montdi' devlop' langues, la somme de 1 000 euros a été demandée et a été votée en commission de finances.

**Christophe HERTOUT :**

Nous pouvons voter les autres.

**Catherine QUIGNON :**

C'est le même montant ?

**Tony LHEUREUX :**

Les autres, c'est le même montant. Juste pour Montdi' devlop' langues, en commission de finances, il a été voté 0 euro. L'explication c'est que la demande de subvention, c'est une demande pour venir en aide pour la masse salariale.

**Catherine QUIGNON :**

La masse salariale ?

**Tony LHEUREUX :**

Oui c'est-à-dire qu'en tant que salariés, ils demandent à ce que nous les aidions à payer leurs professeurs d'anglais.

**Marc MULLER :**

Une question, la subvention exceptionnelle pour la philharmonique, c'est quoi ?

**Tony LHEUREUX :**

C'est de l'achat de matériel.

**Marc MULLER :**  
**Des instruments de musique ?**

**Tony LHEUREUX :**  
**Non, une première aide sur des caisses de transport pour le matériel et la seconde c'est la finalisation de l'achat.**

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'attribuer, les subventions exceptionnelles suivantes :

Cyclos randonneurs de Montdidier	1500 €
Myrmidon cross-training	300 €
Société philharmonique de Montdidier	1000 €
Club de tir Chemin Vert	800 €

Cette dépense sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget article 6574.

### **10) Convention pour le dépôt de matière de vidange d'origine domestique**

Compte tenu de l'activité de la SARL Polak, sise ZI de la Roseraie, qui est le curage des assainissements non collectifs, la station d'épuration s'est vue dotée d'un équipement capable de traiter ce genre d'effluents.

Afin de contractualiser financièrement et techniquement les dépotages par cette entreprise, il convient de signer une convention. Le montant de la redevance est de 15€ le m<sup>3</sup>.

**Catherine QUIGNON :**  
**Alors là, c'est bien parce que c'est une recette et ça évitera des dépôts parfois qui peuvent être solvables. Alors je ne dis pas par Monsieur Polak mais par d'autres. A partir du moment où nous avons le droit de rentrer faire un dépôt, du coup ça permet de formaliser les choses. Par contre, moi, je m'interroge toujours sur l'abattoir, où est-ce que nous en sommes ? Parce que l'incidence de l'abattoir, s'il y a des difficultés sur la station d'épuration, serait non négligeable. Est-ce que pour le moment l'état de l'abattoir est stable, il n'y a pas d'inquiétude ou est-ce qu'il y en a toujours ?**

**Madame le Maire :**  
**Ça suit son cours, dans ce que fait l'abattoir aujourd'hui et sur la projection d'un autre abattoir. Nous n'avons pas eu de réunion mais il devrait y en avoir une très prochainement. Nous vous tenons au courant de la suite des événements.**

**Catherine QUIGNON :**  
**La projection de l'autre abattoir c'est pour Montdidier ou ailleurs ?**

**Madame le Maire :**  
**Une projection sur la ville de Montdidier.**

**Catherine QUIGNON :**  
**Vous êtes sûre ?**

**Madame le Maire :**  
**Ça a été évoqué sur la ville de Montdidier, après il y a peut-être d'autres éventualités également mais nous n'en sommes pas encore sur la décision effective. Le travail continue au niveau de cette projection sur une construction puisque sur la réhabilitation de l'abattoir actuel, je pense que... Ça ne sera pas sur une réhabilitation donc là, il y a une projection au niveau de la zone industrielle sur un terrain que la ville pourrait apporter.**

Catherine QUIGNON :

Cette projection, elle est faite avec les agriculteurs, les éleveurs, la chambre d'agriculture etc... ?

Madame le Maire :

Oui, tout le monde est convié à cette réunion avec les services de l'Etat.

Catherine QUIGNON :

Ils sont conviés mais la réunion a déjà eu lieu ou pas ?

Madame le Maire :

Il y a déjà des réunions qui ont eu lieu, il y a une continuité et il y aura d'autres réunions qui vont avoir lieu avec les services de l'Etat et le Préfet.

Catherine QUIGNON :

Si c'est à Montdidier c'est parfait, parce que moi, je n'ai pas ces échos-là.

Madame le Maire :

Nous espérons, nous allons tout faire pour que ce soit sur Montdidier.

Jean HEINTZ :

Là, nous avons l'intention que le conseil soit solidaire sur ce projet. Effectivement nous avons tous les mêmes intérêts, donc nous allons avoir besoin de toutes les aides, de tous soutiens que nous pourrons avoir en retour.

Madame le Maire :

Effectivement si vous avez des informations ou si vous avez des échos, n'hésitez pas à nous les communiquer, si nous il y a des choses que nous ne savons pas.

Catherine QUIGNON :

La stratégie d'un abattoir va se poser aussi pour d'autres filières, c'est pour cela que je vous demandais qui était autour de la table parce qu'après, c'est « qui va financer l'équipement ».

Madame le Maire :

Oui, nous sommes bien d'accord.

Catherine QUIGNON :

Voilà, donc dans le « qui va venir financer l'équipement » et vu l'état des finances à l'échelle régionale, départementale etc... la discussion doit être posée en les termes suivants : Est-ce que c'est utile et au bon endroit pour garder les filières ? Or pour avoir une filière par exemple, nous allons dire avec les moutons de la baie de Somme (distance 100 kilomètres), nous sommes trop loin. Si nous trouvons une structure de plus petite taille juste pour répondre à la filière, il n'y aura pas d'inquiétude. Par contre, si jamais il faut investir beaucoup dans un abattoir, la position de certains élus, la Région, le Département ou même de la Chambre peut être un peu différente sur où est-ce que nous allons mettre l'argent. C'est pour ça que je vous demandais qui était à la table pour que nous ayons la garantie que le choix qui sera fait, soit pour Montdidier. Effectivement il faut donner le terrain, ça c'est le premier des préambules et il faut s'engager sur le prix de l'eau parce que ce qui coûte cher dans le fonctionnement aussi, c'est l'eau et c'est toutes les techniques qui visent à brûler les peaux etc... et qui sont très consommatrices. Il y a des choses sur lesquelles vous pouvez intervenir mais qu'il faut mettre dans la balance pour pouvoir faire basculer la décision ici de manière claire et il faut réussir à fédérer l'ensemble de tous les acteurs autour des développeurs potentiels qui peuvent venir ou autour du potentiel qui est déjà là. Si la personne qui accède à l'abattoir souhaite rester à Montdidier dans les 5 ans qui viennent.

Madame le Maire :

Les propositions que nous faisons vont dans ce sens. Donc nous vous tiendrons également au courant de la suite de ce qui va se faire.

Catherine QUIGNON :

Non mais alors, j'avais envie de rebondir parce que comme nous sommes sur les sujets un peu au niveau de l'aménagement, sur quelque chose qui me surprend. On vient de me donner une petite feuille et alors j'ai vraiment un problème de méthode. Je ne dois pas être cortiqué comme tout le

monde ou comme vous ou alors nous avons vraiment des différences. Qu'est-ce qu'il est écrit sur cette feuille ? Projet d'aménagement rue Albert 1<sup>er</sup> ville de Montdidier, nos objectifs : circulation plus facile, mise en avant des commerces, amélioration de la sécurité, amélioration du stationnement. La mise en œuvre : le réaménagement de la rue Albert 1<sup>er</sup> ne sera pas définitif en fonction des résultats obtenus après l'expérience de quelques mois. Après 6 à 12 mois, la décision finale sera prise. Etes-vous favorable ou défavorable sur un projet de requalification d'une rue comme celle de la rue Albert 1<sup>er</sup> ? Je peux entendre là vos objectifs mais enfin avant de lancer ça, il n'y a pas un autre temps à avoir ? Un temps où là aussi nous rencontrons l'ensemble des riverains, l'ensemble des utilisateurs, l'ensemble des commerçants, où nous leurs disons : voilà dans quoi nous nous orientons. Parce qu'un objectif circulation plus facile c'est valable pour le centre-ville, mise en valeur des commerces, c'est valable pour le centre-ville. Comment voulez-vous que les gens vous mettent favorable ou défavorable, ils peuvent peut-être être favorables au projet mais lorsqu'ils vont le voir venir en se disant : eh bien là ce type d'aménagement ça peut être intéressant, ce type-là ne l'est pas. Moi devant mon magasin, je préférerais... Alors évidemment, vous n'allez pas pouvoir faire du cas particulier. Mais quand même, le préambule avant tout cela, c'est de les rencontrer et d'ailleurs là encore, je suis surprise parce qu'il me semblait qu'il nous avait été annoncé qu'une réunion de concertation devait être faite. Est-ce qu'elle a eu lieu ?

19 h 56 : Départ de M. Louillet.

Jean HEINTZ :

Je vais vous répondre parce que cette manière de présenter les choses est très amusante. Déjà depuis le début de cette réunion finalement, tout ce que nous faisons est négatif. Je reviens deux secondes sur les bâtiments de tout à l'heure, le relais social rue du chemin Vert, un petit loyer, les gens ne payaient pas les fluides etc... et nous pouvons multiplier ça par de nombreux exemples. Aujourd'hui, nous les avons relogés dans de bonnes conditions, les fluides ils les payent, donc c'est tout bénéfique pour la municipalité. Deuxièmement, Madame le Maire vous a expliqué concernant le bâtiment rue Jean Jaurès ok. Nous nous disions si ça dure 1 an avant la location, moi je peux comprendre et je trouve que c'est bien, effectivement c'est exactement ce qui se passe. Aujourd'hui ou dans peu de temps, Madame le Maire vous l'a dit tout à l'heure, l'ensemble du bâtiment sera loué donc un gain. Bâtiment de la zone, la Sicae, alors effectivement nous pourrions dire : ça serait bien et là je partage votre avis que la Communauté de Communes de Roye-Montdidier s'installe à Montdidier dans des locaux, des bâtiments qui seraient plus adéquats. Ok, pas de souci, je vous l'accorde. En l'occurrence aujourd'hui, puisque vous avez été Maire pendant quelques années, est-ce-que vous pensez que les services techniques là-bas en bas travaillent dans de bonnes conditions ?

Catherine QUIGNON :

Je ne vous ai pas dit...

Jean HEINTZ :

Non non mais je vous pose la question.

Catherine QUIGNON :

Tout dépend des conditions de travail, les locaux sont vétustes, nous en avons la réalité. En fait après, c'est le taux de présence dans les locaux, nous sommes d'accord ? Je vous rappelle que nous, pendant notre mandature, nous n'avons pas augmenté la fiscalité et que du coup, nous avons travaillé sur des projets qui contribuaient à amener des recettes. Si je peux me permettre, aujourd'hui vous dépensez de l'argent, c'est un peu pour ça que je vous condamne aujourd'hui. C'est-à-dire que...

Jean HEINTZ :

Alors je...

Catherine QUIGNON :

Je finis, vous avez fait estocade, je réponds, sinon il ne faut pas mettre d'estocade.

Jean HEINTZ :

Allez-y.

Catherine QUIGNON :

A partir du moment où vous l'admettez, il faut s'attendre à la réponse, nous notre stratégie était différente. Après, je ne vous dis pas que c'est un mauvais choix de travailler sur un autre centre technique. Ce que j'ai évoqué c'est qu'à partir du moment où ce bâtiment pouvait être repris par la communauté de communes et que nous savons quelles peuvent être les interrogations des uns ou des autres et que vous savez quel est le poids que vous représentez, que vous n'êtes pas majoritaire pour emporter des décisions et bien dans ces cas-là, il faut réfléchir, voilà ce que je disais. Et pour revenir à votre procédure parce que je sens bien...

Jean HEINTZ :

Et bien je vais vous répondre.

Catherine QUIGNON :

Et bien allez-y.

Jean HEINTZ :

Le bâtiment effectivement, il est sans doute intéressant également pour la communauté de communes, d'autres propositions, d'autres bâtiments sont disponibles ok. Bonne note que la communauté de communes s'intéresse à ce bâtiment. Concernant la rue Bosquillon également, vous nous avez fait la démonstration que ça faisait partie des bijoux de famille ; et bien, nous avons de sacrés bijoux de famille, moi je vous le dis. Lorsque nous voyons le bâtiment, ce n'est vraiment pas représentatif de nos bijoux de famille mais pour autant aujourd'hui, vous nous dites, ça fait 9 ans de loyer pour le prix du bâtiment. Monsieur Carpentier vous a dit qu'il y en avait pour 40 000 à 45 000 euros de réfection et de remise en état parce que je vous rappelle quand même qu'il y a une loi et lorsque nous louons des bâtiments, ils doivent être en état, électricité enfin etc... vous le savez je présume ? Nous avons encore un rayon de 7 ans de location pour la remise en état de 2 logements dont une espèce de petit studio comme disait Dominique tout à l'heure qui restera toute sa vie humide quoi que nous fassions dedans, voilà. Est-ce que ce n'est pas démesuré quelque part pour avoir un loyer de rien du tout, revoir un bâtiment qui finalement va coûter relativement plus cher. Alors maintenant je vous réponds sur la rue Albert 1<sup>er</sup>, parce que vous nous posez du genre : tiens j'ai eu un petit fascicule donc on vous pose la question tatatatata. L'ensemble des commerçants, je dis bien l'ensemble des commerçants de la rue a été vu, une estimation a été donnée je me répète pour certains parce que l'explication a déjà été donnée précédemment. Nous ne faisons que mettre en route ce projet et nous ne faisons que démarrer. Nous avons dit que nous ferions une réunion de concertation, nous la ferons. Cet aménagement-là, c'est un aménagement relativement léger mais malgré tout qui va coûter quelque chose, c'est en route. Tout simplement, nous ne sautons pas les étapes, je répète tous les commerçants ont été contactés. Moi j'ai eu des gens au téléphone, nous avons eu les explications nécessaires. Je peux vous dire que sur la totalité des commerçants, il y a eu une réticence, c'est peut-être celle que vous avez là, tout le monde, tout le monde est favorable. Nous avons, Monsieur Sénéchal et Dominique ont le dossier puisque c'est eux qui font la voirie forcément en tout cas Jean-Claude, la totalité des commerçants a été contactée et la totalité moins 1 à ma connaissance a répondu et a répondu favorablement, voire très favorablement pour certains. Alors maintenant, vous êtes sans doute mieux renseignée que moi, tant mieux. Sachez Madame que nous ne brûlons pas les étapes, le projet est toujours en cours. Il conviendra de mettre en place, parce que les commerçants l'attendent et ça réglera le problème de cette rue qui n'est plus très commerçante qui mérite d'être valorisée et mise, je dirai, au centre de l'activité commerciale du centre-ville, donc nous n'avons pas brûlé les étapes.

Catherine QUIGNON :

Mais Monsieur Heintz, vous regardez l'auditoire qui est dans la salle du conseil municipal, vous avez un commerçant qui, d'un signe de la tête, pour me dire, non je n'ai pas été rencontré. Nous on nous le dépose, moi je lis simplement ce qui est écrit et pour moi là, il n'y a pas la méthode de concertation.

Jean HEINTZ :

Et bien vous avez raison mais nous ne brûlons pas les étapes, nous avançons au fur et à mesure.

Catherine QUIGNON :

Ce n'est pas brûler les étapes que de les faire. Allez-y Monsieur Sénéchal.



Jean-Claude SENECHAL :  
Justement ce commerçant, c'est moi qui suis allé le démarcher.

Catherine QUIGNON :  
Ah.

Jean-Claude SENECHAL :  
Parce que Monsieur Heintz n'étant pas là, j'ai entrepris la suite.

Catherine QUIGNON :  
Donc vous avez vu Monsieur Martin ?

Jean-Claude SENECHAL :  
Non je ne l'ai pas vu, j'ai vu son ouvrier.

Catherine QUIGNON :  
Ah parce que vous vous négociez...

Jean-Claude SENECHAL :  
Non je suis allé voir si je pouvais le voir pour lui présenter la chose, son ouvrier m'a dit : non il n'est pas là et après il part en vacances.

Catherine QUIGNON :  
Donc il n'a pas été informé, il a raison lorsqu'il dit...

Jean-Claude SENECHAL :  
Textuellement vous direz à Monsieur Martin qu'il regarde cette feuille et qu'il voit avec Monsieur Heintz, soit par téléphone ou par mail.

Jean HEINTZ :  
Nous ne sommes pas là pour faire du cas particulier, qu'il m'appelle ce monsieur à mon numéro de téléphone, je lui expliquerai en détail quel était le projet, après il me dira sa position, s'il est favorable ou non.

Catherine QUIGNON :  
Ce n'est pas une histoire de position, c'est une histoire de méthode. C'est comme si vous vouliez changer les camions poubelles et au lieu d'aller voir le président de la communauté de communes et de travailler avec la commission, vous alliez voir Monsieur Sénéchal pour les changer.

Jean HEINTZ :  
Ecoutez, nous avons fait...

Madame le Maire :  
Madame Quignon, s'il vous plait, je pense qu'à un moment donné, là, vous êtes sur du jugement. A un moment donné, il faut aussi arrêter les bêtises. Madame Quignon, ce travail a été fait correctement, effectivement les commerçants ont été rencontrés. Nous rappelons quand même que la mairie est ouverte à chacun, que chaque citoyen, à un moment donné, s'il a quelque chose à revendiquer, ou s'il n'est pas d'accord, ou s'il veut consulter un élu, la maison est ouverte à chacun. Donc lorsque nous ne sommes pas d'accord avec quelque chose, nous pouvons aussi venir le dire.

Catherine QUIGNON :  
Mais...

Madame le Maire :  
Pardon s'il vous plait, effectivement nous irons voir cette personne et nous écouterons ce qu'elle a à dire et nous le prendrons en considération. Maintenant, il y a une décision qui sera prise au niveau collectif. Si cette personne n'est pas d'accord, nous l'entendrons, nous l'entendrons, ça je peux vous l'assurer. Maintenant si cette personne attend pour dire les choses et venir les dire à

l'opposition à un conseil municipal, c'est bien dommage à un moment donné que les citoyens en soient la aujourd'hui.

Catherine QUIGNON :

Madame, vous n'avez pas à attaquer l'auditoire, je vous rappelle...

Madame le Maire :

Madame Quignon, j'ai le droit de dire ce que je veux.

Catherine QUIGNON :

A un conseil municipal, vous ne pouvez pas lui donner la parole, il ne peut donc pas répondre, ni se défendre.

Madame le Maire :

Je l'invite à venir me voir.

Catherine QUIGNON :

Voilà, vous l'invitez cordialement à venir vous voir, mais je vous rappelle la procédure et c'est peut-être pour ça qu'à un moment donné, nous avons des informations qui nous remontent. C'est peut-être aussi qu'à un moment, il y a un sentiment de ne pas être entendu mais en tout cas, lorsque vous êtes en ces lieux et c'est bien dommage parfois parce que la population meurt d'envie de s'exprimer et elle ne peut pas le faire et elle le sait.

Madame le Maire :

Mais Madame Quignon, la population peut s'exprimer au quotidien avec les élus...

Catherine QUIGNON :

Nous sommes d'accord mais donc vous ne pouvez pas...

Madame le Maire :

Madame Quignon, aujourd'hui vous ne pouvez pas dire que l'ensemble des élus n'est pas ouvert à la discussion et au dialogue, pour moi...

Catherine QUIGNON :

Je n'ai pas dit ça, je vous rappelle la règle du fonctionnement du conseil municipal qui ne permet pas à une personne qui est dans le public de répondre à une attaque d'une personne dont elle peut se sentir la victime.

Jean HEINTZ :

C'est vous qui parlez d'autres personnes.

Madame le Maire :

Madame Quignon, qui a évoqué à un moment donné une personne en particulier ? Ce n'est certainement pas moi.

Catherine QUIGNON :

Mais je n'ai pas donné de nom et je n'ai pas levé la tête.

Jean HEINTZ :

Non mais ce n'est pas une attaque...

Madame le Maire :

Nous en restons là, nous sommes bien d'accord que les élus sont ouverts à la discussion et que nous ferons le nécessaire pour communiquer avec les personnes qui n'ont pas été contactées.

Christophe HERTOUT :

Alors Madame le Maire, juste une réponse, sans incriminer et sans préjudice, je peux témoigner de l'ouverture des élus au dialogue pour avoir l'habitude de dialoguer avec vous régulièrement et je l'apprécie. Maintenant, la réaction du commerçant concerné n'est pas isolée, peut-être isolée au cœur de la rue Albert 1<sup>er</sup> mais moi je suis régulièrement interpellé sur d'autres sujets. J'en ai eu récemment sur des problèmes sur plusieurs riverains de la rue de Tricot. Nous n'allons pas traiter

à ce conseil municipal de l'ensemble des problématiques des Montdidériens. Mais je pense qu'il y a quand même peut-être une difficulté dans le lien qui est tissé avec un certain nombre de membres de la population de Montdidier. S'il y a cette difficulté, s'ils vous le disent d'eux-mêmes, il faudrait que les gens sachent venir dialoguer avec vous mais peut-être aussi que les gens ont à un moment donné, pour des raisons diverses ou variées que moi-même je ne maîtrise pas, mais peut-être que les gens ont commencé à avoir des réticences parce qu'il y a à un moment donné, un lien qui s'est rompu et nous devons nous interroger sur comment ce lien s'est rompu. Maintenant je maintiens ce que j'ai dit en début d'intervention, vous êtes des gens avec qui j'arrive à dialoguer, en réunion, voire à l'extérieur d'une réunion. J'ai déjà dialogué avec vous, ça ne pose aucun problème. Maintenant ça pose question quand même que certains Montdidériens n'arrivent pas à franchir le pas.

**Jean HEINTZ :**

Ça a toujours été le cas même précédemment, ce n'est pas d'aujourd'hui et je ne pense pas qu'il y ait plus de gens qui n'arrivent pas à communiquer avec l'équipe municipale à n'importe quel moment. Les discussions dans la rue prouvent bien que nous sommes tous citoyens et il n'y a pas de sectarisme de notre part.

**Madame le Maire :**

Je vous remercie Monsieur Hertout pour cette intervention et je le rappelle effectivement, même si je me suis un petit peu emportée que nous sommes tout à fait ouverts au dialogue et que les décisions que nous prendrons le seront automatiquement en concertation avec les citoyens. Notre objectif, est de faire les choses pour les citoyens donc avec eux, ce n'est pas de prendre des décisions seuls. Ça l'a toujours été et à un moment donné, ce qui m'agace Madame Quignon, c'est que vous puissiez douter de ça.

**Catherine QUIGNON :**

Ça c'est un jugement, que vous puissiez douter, c'est un jugement que vous portez.

**Madame le Maire :**

Oui je le porte, parce que je le constate par rapport à ce que vous nous apportez comme éléments.

**Catherine QUIGNON :**

Nous n'allons pas faire un débat là-dessus.

**Madame le Maire :**

Non.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer une convention et à régler le montant de la redevance de 15€ le m<sup>3</sup>.

### **11) Consultation publique - ICPE - Dossier déchèterie de Montdidier**

La communauté de communes du grand Roye a présenté un dossier d'enregistrement relatif au projet de réhabilitation et d'extension de la déchèterie située sur le territoire de Montdidier.

En application des articles R512-46-11 et suivants du code de l'environnement, ce dossier doit faire l'objet d'une consultation publique qui se tiendra du 16 octobre 2017 au 13 novembre 2017 inclus.

En qualité de maire d'une commune concernée par les risques et inconvénients dont le projet peut être la source, l'affichage de l'avis de consultation publique doit être établi 15 jours au moins avant l'ouverture de cette procédure, soit au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2017 et ce pendant toute sa durée.

Cette consultation est par ailleurs soumise pour avis au conseil municipal.

Les plans annexés à ce dossier, sont consultables en Mairie.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis favorable au projet de réhabilitation et d'extension de la déchèterie située sur le territoire de Montdidier.

## **12) Communications du Maire**

Département de la SOMME

Ville de Montdidier



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

Extrait du Registre aux Arrêtés du Maire de Montdidier

Arrêté du Maire n°

Date de notification  
ou de publication :

Nous, Maire de la Ville de Montdidier,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n°352 du Conseil Municipal en date du 18/03/2003 créant une régie de recettes pour les manifestations organisées par la ville,  
Vu la délibération n°392 du 26/06/2003 autorisant le Maire à fixer les tarifs à chaque manifestation,  
Vu la délibération n°685 du 15/09/2005 autorisant le Maire à mettre en place une carte d'adhérent,  
Vu la délibération n° 365 du 15/12/2016 abrogeant la régie de recettes pour l'encaissement de recettes des différentes manifestations organisées par la municipalité de Montdidier,  
Vu la décision du 16 décembre 2016 créant la régie de recettes pour l'encaissement des différentes manifestations organisées par la municipalité de Montdidier,  
Vu l'arrêté n° 410 désignant le régisseur titulaire des recettes et ses suppléants,  
Considérant que le relais inter générations organise un spectacle de danse « ILYA » le vendredi 08 septembre 2017 et le samedi 09 septembre 2017,

### **ARRETONS**

**Article 1.** Les tarifs sont définis comme suit :

Manifestations	Tarif unique
ILYA	05 Euros

**Article 2.** Le régisseur de recettes est chargé de l'encaissement.

**Article 3.** Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montdidier, le 2 août 2017

**Isabelle Carpentier**  
Maire



Date de notification  
ou de publication :

Le Maire de la Ville de Montdidier ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°22 du conseil municipal en date du 7 avril 2014 donnant délégations au Maire ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2016 autorisant le Maire à signer un marché avec la société ARTELIA concernant l'étude diagnostic globale du système d'eau potable de la Commune ;

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser deux nuits de sectorisation nocturnes supplémentaires et de mettre à jour le rapport de phase 2 ;

**DECIDE**

**Article 1.** – Un avenant au marché sera signé avec la société ARTELIA, Ville et transport SAS dont le siège social est situé 47 avenue de Lugo à CHOISY LE ROI (94 600) pour les modifications apportées à l'étude diagnostic du système d'eau potable de la Commune.

**Article 2.** – Le nouveau montant du marché s'élève à :

- Offre de base : 54 430€ HT ;

**Article 3.** – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Percepteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montdidier, le 9 août 2017

**Isabelle Carpentier**  
Maire

Reçu en Sous-préfecture  
Le 17/08/2017



Date de notification  
ou de publication :

Le Maire de la Ville de Montdidier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2014 donnant délégations au Maire ;

Considérant que la commune souhaite organiser un spectacle,

Considérant que l'association Amalgame a fait une proposition intéressante ;

**DECIDONS**

**Article 1.** – Une convention de cession du droit d'exploitation d'un spectacle sera signée avec l'association Amalgame sise Mairie de Salouël – 10 rue Ferdinand Buisson – 80480 Salouël.

**Article 2.** – Les représentations auront lieu les 27 et 28 janvier 2018.

**Article 3.** – Le montant fixé pour ces deux représentations s'élève à 1 953,12 euros TTC décomposés comme suit :

- . 1 800,00 euros TTC pour les deux représentations
- . 153,12 euros TTC pour les frais de déplacement.

**Article 4.** – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Percepteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montdidier, le 21 juillet 2017

**Isabelle CARPENTIER**  
Maire

Reçu en Sous-préfecture  
Le 26/07/2017



Date de notification  
ou de publication :

Nous, Maire de la Ville de Montdidier ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°22 du conseil municipal en date du 7 avril 2014 donnant délégations au Maire ;

Considérant qu'au terme de l'article 25 de la loi « Hamon » n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel ont disparu pour les sites dont la consommation annuelle dépasse 30 000kWh ;

Considérant les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes publiques de par la complexité du sujet ;

Considérant que l'UGAP a mis en œuvre un dispositif d'achat groupé de Gaz Naturel afin d'accompagner les personnes publiques ;

**DECIDE**

**Article 1.** – Une convention Gaz 4 sera signée avec la société UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics), située 1 boulevard Archimède – Champs-sur-Marne – 77 444 MARNE-LA-VALLEE Cedex 2, ayant pour objet la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement de Gaz Naturel et services associés passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP.

**Article 2.** – La présente convention est conclue pour une durée courant de la date de réception par l'UGAP de cette dernière signée par le bénéficiaire jusqu'au terme du marché subséquent passé par l'UGAP pour le compte du bénéficiaire.

**Article 3.** – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Percepteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montdidier, le 22 août 2017

**Isabelle Carpentier**  
Maire

Reçu en Sous-préfecture  
Le 31/08/2017



Date de notification  
ou de publication :

Nous, Maire de la Ville de Montdidier ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°22 du conseil municipal en date du 7 avril 2014 donnant délégations au Maire ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2012 autorisant le maire à signer un contrat d'assistance et de maintenance avec la Sté ARPEGE pour le logiciel ARPEGE - MAESTRO ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2014 autorisant le maire à signer un contrat d'assistance et de maintenance logicielle regroupant ARPEGE MELODIE et IBEMOL ;

Considérant que ces contrats arrivent à échéance au 31 décembre 2017 ;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler ces contrats ;

**DECIDE**

**Article 1.** – Un contrat de maintenance et licence d'utilisation regroupant ARPEGE MELODIE V5, MAESTRO V5 et IBEMOL sera signé avec ARPEGE dont le siège social est à Saint Sébastien sur Loire (44236) 13, rue de la Loire – CS 23619.

**Article 2.** – Le montant de la redevance annuelle s'élève respectivement à :

- 1264.87€ HT pour MELODIE V5 ;
- 474.52€ HT pour MAESTRO V5 ;
- 546.97€ HT pour IBEMOL.

**Article 3.** – Le présent contrat est conclu pour un an, renouvelable annuellement par tacite reconduction sans pouvoir excéder 5 ans.

**Article 4.** – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Percepteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montdidier, le 28 août 2017

**Isabelle Carpentier**  
Maire

Reçu en Sous-préfecture  
Le 31/08/2017





Extrait du Registre aux Arrêtés du Maire de Montdidier

Décision du Maire

Date de notification  
ou de publication :

Le Maire de la Ville de Montdidier ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°22 du conseil municipal en date du 7 avril 2014 donnant délégations au Maire ;

Considérant que la commune dispose du logiciel Softtools qui permet d'intervenir sur les outils de télégestion des équipements sofrel en eau potable et en assainissement;

Considérant que la commune souhaite que nos agents soient formés sur ce logiciel;

Vu la proposition de la société LACROIX SOFREL ;

**DECIDE**

**Article 1.** – Une convention sera signée avec la société LACROIX SOFREL dont le siège est situé, 2 rue du Plessis, VERN/SEICHE (35770).

**Article 2.** – La nature des actions de formation professionnelle sera la découverte de l'application Sofrel S500.

**Article 3.** – La société LACROIX Sofrel proposera une session de formation du 9 au 11 octobre 2017 pour une durée de 14 heures. Cette formation sera suivie par deux stagiaires.

**Article 4.** – Le prix de la session est fixé à 1110 € HT soit 555 € HT par agent.

**Article 5.** – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Percepteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montdidier, le 28 août 2017

**Isabelle Carpentier**  
Maire

Reçu en Sous-préfecture  
Le 31/08/2017



Date de notification  
ou de publication :

Le Maire de la Ville de Montdidier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2014 donnant délégations au Maire ;

Considérant que dans le cadre de ses animations, la commune désire organiser un séjour en Grèce du 24/05 au 02/06/2018 ;

Considérant la proposition de la société THOMAS COOK ;

**DECIDE**

**Article 1.** – Un contrat sera signé avec la société THOMAS COOK située aéroport de Lille/bâtiment Stratos à Lesquin (59) pour un séjour en Grèce, sur l'île de Rhodes. Ce voyage aura lieu du 24/05 au 02/06/2018.

**Article 2.** – Le prix du voyage est fixé à 897 euros par personne, assurances rapatriement et annulation incluses.

**Article 3.** – Un supplément de 175 euros sera appliqué pour les chambres individuelles.

**Article 4.** – Un acompte de 13 455 euros (sur la base de 50 personnes prévues) sera versé au plus tard le 31 décembre 2017.

**Article 5.** – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Percepteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montdidier, le 31 août 2017

**Isabelle CARPENTIER**  
Maire

Reçu en Sous-préfecture  
Le 05/09/2017



Date de notification  
ou de publication :

Le Maire de la Ville de Montdidier ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°22 du conseil municipal en date du 7 avril 2014 donnant délégations au Maire ;

Considérant qu'une décalcification des moellons constituant la voûte de la cave de l'Hôtel de Ville a été constatée ;

Considérant qu'avant d'envisager une restauration, il est primordial d'effectuer une étude préalable ;

Considérant que le cabinet BRASSART ARCHITECTES a fait une proposition intéressante ;

**DECIDE**

**Article 1.** – Un contrat sera signé avec le cabinet BRASSART ARCHITECTES – Architecte D.P.L.G. & Architecte du Patrimoine – 25 Rue Debray à Amiens (80 000), ayant pour objet une mission préliminaire d'étude relative à la stabilisation des sols du hall d'honneur de l'Hôtel de ville de Montdidier.

**Article 2.** – Le montant total de la prestation s'élève à 5 250.00 € HT.

**Article 3.** – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Percepteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montdidier, le 8 septembre 2017

**Isabelle Carpentier**  
Maire

Reçu en Sous-préfecture  
Le 12/09/2017



Décision du Maire n°

Date de notification  
ou de publication :

Le Maire de la Ville de Montdidier ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2014 donnant délégations au Maire ;  
Vu la délibération n°92 du Conseil Municipal en date du 07/07/2014 créant une régie de recettes pour l'encaissement des voyages ;  
Vu notre arrêté n°294 du 01/08/2014 désignant un régisseur titulaire des recettes et son suppléant ;  
Considérant que la Ville organise un séjour en Grèce sur l'île de Rhodes du 24 mai au 2 juin 2018 à l'Hôtel Smartline Cosmopolitan 4\*\*\*\* et qu'il y a lieu de fixer les modalités de paiement ;

**DECIDE**

**Article 1.** Le prix du séjour en pension complète est fixé à 897 € payable en 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 fois :

- à l'inscription le 10/10/2017 149 €,
- le 09/11/2017 149 €,
- le 07/12/2017 149 €,
- le 11/01/2018 149 €,
- le 08/02/2018 149 €,
- le 08/03/2018 152 €.

y compris : - le transport,  
- les assurances bagages, annulation et assistance rapatriement médical.

**Article 2.** Seront facturés en supplément :

- la chambre individuelle 175,00 €,
- la hausse carburant éventuelle.

**Article 3.** Le régisseur de recettes est chargé de l'encaissement.

**Article 4.** Madame la Directrice Générale des services et Monsieur le Receveur Percepteur sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montdidier, le 8 septembre 2017

**Isabelle Carpentier**  
Maire

Reçu en Sous-préfecture  
Le 12/09/2017



Date de notification  
ou de publication :

Le Maire de la Ville de Montdidier ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°22 du conseil municipal en date du 7 avril 2014 donnant délégations au Maire ;

Considérant que la Commune doit effectuer des travaux de voirie (programme voirie 2017) ;

Considérant qu'après consultation des entreprises, l'entreprise DEGAUCHY TP a fait la meilleure proposition ;

**DECIDE**

**Article 1.** – Un marché sera signé avec l'entreprise DEGAUCHY TP, située 44 rue d'En Haut à Canechantcourt (60 310) ayant pour objet les travaux d'aménagement des trottoirs et parkings Avenue Paul Doumer et Place Exeter à Montdidier (programme voirie 2017).

**Article 2.** – Les travaux seront rémunérés par application des prix du bordereau des prix du présent marché aux quantités indiquées.

**Article 3.** – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Percepteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montdidier, le 19 septembre 2017

**Isabelle Carpentier**  
Maire

Reçu en Sous-préfecture  
Le 19/09/2017

Département de la SOMME

Ville de Montdidier



Date de notification  
ou de publication :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

Extrait du Registre aux Arrêtés du Maire de Montdidier

Décision du Maire

Le Maire de la Ville de Montdidier ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2014 donnant délégations au Maire ;

Considérant que la commune souhaite organiser un spectacle dans le cadre du repas des aînés ;

**DECIDE**

**Article 1.** Un contrat sera signé avec Greg Orchestra représenté par Monsieur Grégory Mouchon, situé 64, route départementale 227 à 62610 Nielles-Les-Ardres, pour l'organisation d'un spectacle au gymnase Handisport, le samedi 28 octobre 2017.

**Article 2.** Le prix de la prestation s'élève à 1 000,00 € TTC (GUSO inclus).

**Article 3.** Madame la Directrice Générale des services et Monsieur le Receveur Percepteur sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montdidier, le 12 septembre 2017

**Isabelle CARPENTIER**  
Maire

Reçu en Sous-préfecture  
Le 21/09/2017



Date de notification ou de publication :

Le Maire de la Ville de Montdidier ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°22 du conseil municipal en date du 7 avril 2014 donnant délégations au Maire ;

Considérant que les contrats d’assurances de la collectivité arrivent à échéance le 31/12/2017 et qu’il y a lieu de les renouveler ;

Considérant qu’à l’issue d’une nouvelle consultation par le biais d’une procédure d’appel d’offres, la société SMACL ASSURANCES a fait la meilleure proposition pour chacun des lots ;

**DECIDE**

**Article 1.** – Un marché sera signé avec la société SMACL ASSURANCES - 141 Avenue Salvador Allende- à NIORT (79031) pour les contrats d’assurances de la Commune.

**Article 2.** – Le marché est passé pour une durée de 5 ans, à compter du 1er Janvier 2018. Il expirera le 31 Décembre 2022.

**Article 3. -** – Le marché est signé pour un montant de :

- Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes (formule de base avec franchise à 1000€) : 17 052.32€ TTC ;
- Lot 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes (formule de base + PSE1 Atteintes à l’environnement) : 13 930.60€ TTC ;
- Lot 3 : Assurance des véhicules et des risques annexes (formule de base + PSE1 Auto collaborateurs) : 21 209.60€ TTC ;
- Lot 4 : Assurance de la protection juridique & de la protection fonctionnelle des agents et des élus : 2544.78€ TTC.

**Article 4.** – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Percepteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l’exécution de la présente décision.

Fait à Montdidier, le 28 septembre 2017

**Isabelle Carpentier**  
Maire

Reçu en Sous-préfecture  
Le 28/09/2017

~~~~~

La séance est levée à 20 h 15.

~~~~~